

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL

en date du	20 Février	2017	

Présents:

Mesdames: Isabelle ALVAREZ, Claudine BOIRIE, Gisèle DUBARRY, Patricia BRUEL

Éliane PAMBRUN et Anne THEIL.

Messieurs: Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Pierre LASPALLES, Ghislain

NOWAK, Daniel PENE et Marc PIQUEMAL.

Excusés:

M. Gaston FORGUES ayant donné procuration de vote à M. Marc PIQUEMAL

Absente: Mme Stéphanie DOLIE

Secrétaire de séance : M Marc PIQUEMAL.

ORDRE DU JOUR:

1 – ELECTION des deux nouveaux conseillers communautaires devant siéger à la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB).

2 - DETR 2017.

- 3 RENOUVELLEMENT contrat assurance statutaire garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel.
- 4 ATTRIBUTION d'indemnité au nouveau Comptable du Trésor.

QUESTIONS DIVERSES.		

Lecture par Mme PAMBRUN du compte-rendu de la séance du 25 Janvier 2017.

1 – <u>ELECTION des deux nouveaux conseillers communautaires devant siéger à la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB)</u>.

Suite à l'invalidation de l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires, consécutive au décès de Monsieur Bernard IBOS, maire de la commune de HAUBAN, le nombre de conseillers communautaires de la C.C.H.B passe de 52 à 45.

Le nombre de sièges attribués à la commune de GERDE est porté de 3 à 2.

Considérant que les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Par conséquent, le conseil municipal prend acte de ces dispositions et procède par vote à la désignation des deux conseillers communautaires restants.

L'élection de suppléant n'est pas prévue pour les communes de plus de 1000 habitants.

Une discussion s'engage sur la répartition des délégués au sein de la CCHB (Bagnères de Bigorre :18, Campan :3, Gerde : 2, Pouzac : 2, les autres communes 1)

M le Maire propose que l'on passe au vote:

- au premier tour:
 - M DECKER est élu avec 14 voix
 - Mme DUBARRY est élue avec 9 voix
 - o M CHAUVEAU 5 voix

M CHAUVEAU nous fait part de son mécontentement quant à la non représentation de l'opposition dans les commissions de la CCHB.

Mme BRUEL souligne que la candidature de M CHAUVEAU était plus intéressante compte tenu de son expérience.

M le Maire précise que c'est une décision prise par vote et compte tenu du nombre de commissions une présence sera indispensable dans un maximum de commissions et pour se faire être plus disponible pour les projets de Gerde.

M DEJEANNE indique que la participation à certaines commissions (assainissement, eau) est indispensable compte tenu de l'impact au niveau communal.

2- DETR 2017.

l'État finance en priorité :

- le développement en Énergies Renouvelables,
- les Bâtiments Communaux en rénovation, conformité, sécurité et accessibilité.

Les priorités de la commune concernent :

- le remplacement d'équipement utilisant les énergies fossiles par des équipements utilisant des énergies renouvelables :
- chaudière bois Mairie 25 000 €
- chaudière bois Dauphole 48 000 €

Pour un total de 73 000 € la commune demande l'aide maximale de 80 % DETR.

-Bâtiments communaux

- rénovation charpente Dauphole 19 793 €
- balustre balcon 2ième étage 4 397 €
- accessibilité maison du village 11 050 €
- électricité maison du village 3 456 €

Pour un total de 38696 € la commune demande l'aide maximale de 80 % DETR.

M PENE demande si le circuit de chauffage actuel de la mairie sera conservé pour le fonctionnement de la nouvelle chaudière et comment sera produite l'eau chaude utilisée ?

M le MAIRE précise que le nouveau système produira comme l'ancien pour le chauffage de l'eau chaude dont l'utilisation pourra se faire avec l'ancienne installation. La production d'eau chaude en utilisation courante se fera par panneaux solaires financés par le TEPCV.

M le MAIRE soumet au vote les projets financés par DETR

Abstention Mme BRUEL et M PENE Contre M CHAUVEAU Pour 11 voix Les projets sont adoptés à la majorité des membres présents.

M PENE quitte l'assemblée et donne procuration temporaire à Mme BRUEL

3- RENOUVELLEMENT contrat assurance statutaire garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel.

Proposition de vote par M le MAIRE Proposition adoptée à l'unanimité

4- ATTRIBUTION d'indemnité au nouveau Comptable du Trésor

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil se prononce sur les indemnités à octroyer à Madame la Trésorière.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** :

- 1/ de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- 2/ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- 3/ que cette indemnité sera accordée à Mme Marie-Ange THIBORD, comptable du Trésor,
- 4/ d'inscrire cette dépense au Budget Principal de la commune.

QUESTIONS DIVERSES.

M le MAIRE informe du déblocage imminent de l'avance de 40% et de l'obtention d'une enveloppe complémentaire de subvention pour la mise en place d'un revêtement de piste cyclable de production électrique

Mme BRUEL pose le problème du nettoyage et du rangement après les concerts ayant lieu à l'église

M le MAIRE précise que le rangement et le nettoyage ont été effectués le samedi vers 11 h

Mme THEIL souhaite savoir si les coupes communales prévues sont annulées et si le chemin rural de « riou det Sart » peut être emprunté même s'il y a des clôtures barrant ce chemin.

M DEJEANNE confirme que ce chemin peut être emprunté.

M DEJEANNE indique qu'aura lieu l'élagage des arbres communaux notamment sur la route des Palomières.

M DEJEANNE demande des précisions sur le dossier de l'auberge,

M le MAIRE précise que l'autorisation d'assignation a été donnée, qu'un huissier a été mandaté, et qu'il y a deux procédures pour le gite et le restaurant

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 20H21.

Le secrétaire de séance : M Marc PIQUEMAL